



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le garde des sceaux,
ministre de la justice**

Paris, le **22 MARS 2021**

N/Réf : BDC/ED Secteur parlementaire
202110006704

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le dossier de Madame Dulcie September, représentante du Congrès National Africain (ANC) assassinée à Paris le 29 mars 1988, qui a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu le 17 juillet 1992. La famille de la victime a saisi le tribunal judiciaire de Paris le 16 février 2020, sur le fondement de l'article 141-1 du code de l'organisation judiciaire, estimant qu'en raison de graves insuffisances de moyens dans cette instruction, l'Etat était tenu de réparer le dommage causé par le fonctionnement défectueux du service public de la justice.

Soyez assuré que j'ai bien noté vos observations. Aussi, ai-je demandé à mes services de les examiner avec le plus grand soin. Je ne manquerai pas de vous communiquer tout élément de réponse dans un prochain courrier.

Je vous prie d'être assuré, Monsieur le président, de ma parfaite considération.

Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président du Sénat
Sénateur de Paris
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone standard : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr



Eric DUPOND-MORETTI